

# Covid19 : Report des concours

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie du covid-19, la fédération nationale des centres de gestion a établi des orientations en matière de concours et d'examens professionnels. Conformément à ces orientations et en application des lois, ordonnances et décrets liés aux mesures sanitaires pour lutter contre la propagation du covid-19, les présidents des centres de gestion d'Auvergne-Rhône-Alpes ont décidé de :

- **reporter au 2nd semestre 2020**
  - les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint administratif principal de 2e classe (cdg63)
  - les épreuves d'admission de l'examen professionnel et du concours d'adjoint technique principal de 2e classe – toutes spécialités (cdg03 – cdg07 – cdg38 - cdg42 – cdg63 – cdg69 – cdg73);
  - les épreuves d'admission du concours d'adjoint technique principal de 2e classe des établissements d'enseignement (cdg03)
  - les épreuves d'admission de l'examen d'adjoint d'animation principal de 2e classe (cdg38)
  - les épreuves de l'examen d'attaché de conservation principal du patrimoine et des bibliothèques (cdg73)
  - les épreuves du concours de cadre de santé paramédical de 2e classe et de l'examen de cadre supérieur de santé paramédical (cdg38)
  - les épreuves d'admission du concours d'éducateur de jeunes enfants (cdg38)
  - les épreuves du concours d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe (cdg03 et cdg07)
  
- **reporter courant 2021**
  - le concours de bibliothécaire (cdg69)
  - les concours de technicien et de technicien principal de 2e classe (cdg69)
  - le concours de gardien brigadier de police municipale (cdg73)
  
- **annuler la session 2020 :**
  - du concours externe et du troisième concours d'agent territorial principal de 2e classe des écoles maternelles (cdg38 – cdg42 – cdg63 – cdg69 – cdg73). Le prolongement de la période d'inscription et le report des épreuves d'admissibilité aurait entraîné l'organisation de ce concours deux fois à quelques mois d'intervalle courant 2021 ;
  - des examens d'animateur principal de 1e classe et de 2e classe par avancement de grade, et de 2e classe par voie de promotion interne
  - de l'examen d'adjoint du patrimoine principal de 2e classe (cdg73)
  - des examens d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1e classe et de 2e classe par avancement de grade, et de 2e classe par voie de promotion interne (cdg73)
  
- **maintenir, à ce jour et sous réserve que la situation sanitaire du pays le permette**, les épreuves des examens professionnels d'ingénieurs alinéas 1 et 2 (cdg69)
  
- **maintenir** les épreuves d'admissibilité et de prolonger la période d'inscription :
  
- des examens professionnels de rédacteur principal (de 2e classe par avancement de grade et promotion interne ; de 1e classe par avancement de grade) prévues le 24 septembre 2020 (cdg38)
- des concours externe et interne et du troisième concours d'attaché territorial prévues le 19 novembre 2020 (cdg69)
- du concours externe d'assistant socio-éducatif (cdg42)
- du concours externe d'auxiliaire de soins principal de 2e classe (cdg07 et cdg63)
- de l'examen d'agent social principal de 2e classe (cdg03 et cdg07)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le calendrier des examens et des concours qui sera régulièrement mis à jour.

**Date de l'actualité:**

13 mars 2020